MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

MINISTÈRE DE L'INTÈRIEUR

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Le Secrétaire général chargé de l'organisation et de la préparation de la COP21

Paris, le 3 mars 2015

Règles d'utilisation du dispositif graphique Paris Climat 2015

Pour la conférence des Nations unies sur les changements climatiques, une identité visuelle (un logotype) a été validée. Pour éviter une profusion incontrôlée de logos par une grande variété d'acteurs qui souhaiteront valoriser leur mobilisation en faveur du climat à l'occasion de la COP21, il a été mis en place un dispositif complémentaire.

La présente note comprend :

1) un rappel des principes du dispositif graphique mis en place ;
2) une présentation des règles d'utilisation qui mises en forme puis diffusées avec chaque visuel.

1) Un dispositif graphique à trois niveaux

À la fois pour marquer que c'est bien l'État et lui seul qui organise et pilote la COP21 et distinguer/valoriser les différents émetteurs non étatiques, un dispositif graphique articulé sur trois niveaux a été mis en place autour du logo officiel.

- **Le logo officiel :** c'est l'emblème de Paris 2015 en France et à l'international. Seul l'État est habilité à l'utiliser.

Ce logo va habiller tous les supports de communication français, comme ceux des Nations unies où figurera aussi le logo de la CCNUCC (site internet, documents papier, affichage, stands, opérations de communication, etc.), et également les éléments de signalétiques de la conférence (sur le site du Bourget, dans les réseaux de transports publics, etc.).

- **Les visuels « partenaire officiel » et « label »** permettent d'identifier d'autres acteurs/initiatives avec lesquels l'État a décidé de nouer une relation particulière :

- le visuel « partenaire officiel » est destiné aux entités qui apportent une contribution financière, en nature ou en services, à l'organisation de la COP21. Deux catégories d'acteurs sont concernées : les entreprises qui apportent une contribution substantielle (financière ou en nature) et les médias avec lesquels un partenariat commercial spécifique est mis en place.

- le visuel « label » est destiné aux initiatives portées par la société civile en France et dans le monde qui auront été officiellement labellisées par le comité de pilotage ministériel en charge de l'organisation de la COP21.

À noter que ces visuels existent en français et en anglais.

- **Un visuel « Tous ensemble pour le climat »**

Un troisième niveau graphique permet de valoriser la grande variété d'initiatives, d'acteurs et de projets (non nécessairement labellisés) qui concourent à la dynamique positive qui se développe en amont de la COP21 : telle ville ou collectivité locale, tel événement (exposition, colloque, projet mené par une école ou tout autre établissement), ou encore « menu spécial COP21 » qui serait imaginé par un grand restaurant… la liste des demandeurs est presque infinie !

Un tel visuel permet d'atteindre quatre objectifs :
- offrir à ces acteurs un outil leur permettant de s'inscrire dans la dynamique globale et de se voir ainsi valorisés,
- rendre visible le fait que tout au long de cette année, la France et les acteurs sur les territoires sont mobilisés et se mettent en nombre « aux couleurs » de Paris Climat 2015,
- limiter la profusion de visuels et de logos qui pourraient être mis en place par ces acteurs,
- optimiser la visibilité de la COP21 dans les territoires.

À noter que ce visuel existe aussi en anglais avec le message : « United for climate action ».

2) Conditions d'utilisation

Il paraît nécessaire de rédiger un mode d'emploi et des règles d'utilisation pour le logo officiel et les visuels en fonction des utilisateurs, pour protéger l'État. Ce qui est prévu :

	Pour qui ?	Quelle utilisation ?	Quelle diffusion ?
Logo officiel	Tous les acteurs « État » : - ministres, - ministères, - administration centrale et en région, - établissements et opérateurs publics.	Habillage d'outils et de supports de communication destinés à valoriser les projets et initiatives mises en place dans le cadre de Paris Climat 2015	Diffusion aux directions/services de communication de ces entités via le SIG
	À noter : une exception concernant d'autres acteurs (un média, un site/une entreprise, un lieu culturel)	Habillage d'événements « climat/COP21 » (communication, prise de parole médias, déplacement, visite officielle, etc.) du Président de la République/d'un membre du gouvernement	Au cas par cas, sur demande et après validation du cabinet
Visuel « Label »	Les projets et événements portés par la société civile et officiellement labellisés	Habillage d'outils et supports de communication valorisant le projet/l'événement labellisé	Diffusion avec la lettre de labellisation contre signature d'une charte d'utilisation
Visuel « Partenaire officiel »	Les entreprises qui soutiennent la COP21 par un don en nature ou une contribution financière	Habillage d'outils et supports de communication institutionnelle	Diffusion à la signature de la convention de mécénat et de la charte d'utilisation
	Les médias avec lesquels il sera noué un partenariat commercial (et non sur le contenu éditorial), par ex. : - coproduction d'une série de programmes TV courts pédagogiques, - mise en place et animation d'un espace de débats au Bourget, etc.)	Habillage d'outils et supports de communication institutionnelle et événementielle	Diffusion à la signature de la convention de partenariat et de la charte d'utilisation

Visuel **« Tous ensemble »**	Les collectivités locales, dont la Ville de Paris, le département de Seine-Saint-Denis ou la région Île-de-France, etc.	Habillage d'outils et supports de communication s'inscrivant dans la dynamique positive globale et concourant ainsi à la réussite de la COP21	Accès libre (avec une charte d'utilisation interdisant tout usage commercial) depuis la rubrique « Mobilisation » qui va être créée sur le site cop21.gouv.fr et qui comprendra notamment un kit de communication grand public
	Les associations et autres acteurs de la société civile (hors entreprises)		
	Les médias hors partenariat (pour habiller les programmes et événements liés à la COP21/au climat)		